

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 AVRIL 2010**

L'an deux mil dix, le lundi 12 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2010, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

**Présents** : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOU, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, P. GENEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINÉ et S. LAVILLE.

**Absent excusé** : S. GENAUDEAU

**Secrétaire de séance** : Mariannick LAURAINÉ

Le procès-verbal de la réunion du 22 février 2010 est adopté à l'unanimité.

**VOTE DES SUBVENTIONS 2010**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2010 :

- ACCA St-Seurin de Palenne	50 €	
- Amicale des pompiers	50 €	
- Anciens combattants saintais	20 €	
- Association des Maires (Tempête Xynthia)	300 €	
- Aux couleurs du feu	15 €	
- APOGÉ (Tour du canton : départ de St Seurin)	800 €	
- Centre social de Pons	230 €	
- Club du 3 <sup>e</sup> âge de Montils		50 €
- Comité contre le cancer	30 €	
- Comité des fêtes	400 €	
- Donneurs de sang	30 €	
- GEDAR	60 €	
- Pêcheurs de la Seugne	50 €	
- Prévention routière	20 €	
- Secours catholique	20 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2 125 €</b>	

**VOTE DES TAXES 2010**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les 4 taxes de 2,5 % environ, soit :

- taxe d'habitation	5,31 %
- taxe foncière (bâti)	10,90 %
- taxe foncière (non bâti)	36,76 %
- taxe professionnelle	7,01 %

**BUDGET PRIMITIF 2010**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget suivant :

INVESTISSEMENT, dépenses et recettes :	179 390 €
FONCTIONNEMENT, dépenses et recettes :	209 346 €

Monsieur LAUVERGNAT, comptable municipal, présente la situation financière, toujours aussi satisfaisante, de la commune.

## **LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au conseil les délibérations du 23 mars, 06 juillet, 13 août, 26 octobre et 14 décembre 2009 au sujet du projet de lotissement.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** :

- la création d'un lotissement de 4 parcelles de 910 à 1 217 m<sup>2</sup>
- sa dénomination : "Le Petit Cailleau"
- son adresse : Mairie 17800 ST SEURIN DE PALENNE
- l'assujettissement de cette opération à la TVA,
- le prix du m<sup>2</sup> est fixé à 20 € HT,
- la création d'un budget annexe et l'application de la nomenclature M14

**et charge** Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires et de signer tout document relatif à cette affaire.

## **CONVENTION FCTVA**

Application des dispositions de l'article 44 de la loi de finances pour 2010, codifiées à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6,

Le dispositif relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), prévu à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2010 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2009 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2010.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de la préfecture constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des dépenses effectivement réalisées en 2010.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Yves ARCHAMBAUD,  
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil municipal**, Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**PREND ACTE** que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008, soit 37 461 € ;

**DECIDE** d'inscrire au budget de ST SEURIN DE PALENNE 139 390 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 272 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'État ;

**AUTORISE** le maire à conclure avec le représentant de l'État la convention par laquelle ST SEURIN DE PALENNE s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2009.

## **"RÉFÉRENTS TEMPÊTE" POUR ERDF**

Par courrier du 22 février 2010, ERDF nous demandait de désigner 2 personnes, dont au moins un membre de l'équipe municipale, pour être en lien direct avec la cellule de crise

d'ERDF en cas de crise majeure. Ces "Référénts Tempête" seront informés du diagnostic du réseau électrique, des modalités de dépannages et des délais de réalimentation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil nomme :

- Mr Yves ARCHAMBAUD, Maire,
- Mme Véronique FRÉDÉRIC, Maire-Adjoint ,

Pour assurer cette fonction.

## **PROJET DE RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

- Dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,
- Demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- Soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'Association des Maires Ruraux de France et le document qui y est joint,
- Demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

## **TARIF DES PHOTOCOPIES**

Le secrétariat de la Mairie est, de temps en temps, sollicité pour faire des tirages de photocopies en grand nombre. A cet effet, il convient de fixer le tarif des photocopies pour les associations ou communes, sachant que le contrat de maintenance du copieur nous facture 0,009 € TTC la copie. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

<b><u>Papier fourni par les intéressés</u></b>	<b><u>Papier fourni par la Mairie</u></b>
Format A4 : 0,01 € TTC	Format A4 : 0,02 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

## **LOCATION D'UNE COMPOSITION FLORALE**

Le contrat de location de compositions florales et de décorations qui agrémentent le bureau d'accueil des administrés arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce contrat, soit coût annuel, pour 2010, de 78,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Il faudrait contacter le SDEER pour réparer certaines portes de compteur défectueuses.
- Assainissement : prochaine réunion de chantier le 13 à 10 h 30.
- Lotissement : Monsieur le Maire a reçu des responsables du SDEER et d'ERDF pour l'enfouissement de la ligne qui traverse le futur lotissement.
- Bulletin communal : en cours d'élaboration pour une parution le mois prochain.
- La chienne errant depuis plusieurs mois sur la commune a pu être capturée et envoyée à la SPA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 00.

#### Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

P. GENEAU

P. BARTHO

S. BLANCHARD

H. BOISSON

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURINE

S. LAVILLE